

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 12 SEPTEMBRE 2011

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 12 septembre 2011 à 20 heures.

Sont présents : *M. Éric Maltais, conseiller*
M. Luc Cauchon, conseiller
M. Jean-Marc Tremblay, conseiller
M. Réal Asselin, conseiller
Mme Noëlla Dufour, conseillère
M. Rémy Guay, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale
M. Nicolas Savard, directeur des loisirs

NO. 9581-09-11

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté en ajoutant une aide financière de 50 \$ à Diabète Charlevoix, en modifiant la date du 2 pour le 9 octobre concernant la semaine de prévention des incendies et en conservant la mention « affaires nouvelles ».

NO. 9582-09-11

ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS PRÉCÉDENT

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux du mois précédent; une copie dûment certifiée leur a été remise vendredi le 9 septembre 2011.

Procès-verbaux transmis :

- Ouverture des soumissions du 24 août 2011 - Construction de la rue « E »
 - Fourniture de produits de béton
 - Fourniture d'accessoires d'aqueduc et d'égout
- Ouverture des soumissions du 25 août 2011 - Construction de la rue « E »
 - Fourniture de la machinerie
 - Fourniture des matériaux granulaires
- Assemblée de consultation du 29 août 2011
- Assemblée extraordinaire du 29 août 2011

* Une correction sera apportée aux présences lors de l'assemblée publique de consultation du 29 août, en enlevant le nom de M. Rosaire Dufour pour le remplacer par M. Jean-Marc Tremblay.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Éric Maltais et dûment résolu que ces procès-verbaux soient acceptés.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 12 SEPTEMBRE 2011

NO. 9583-09-11

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AOÛT 2011

Les comptes à payer du mois d'août 2011 ont été présentés pour étude et approbation aux membres du conseil municipal.

La somme totale de ces comptes est de 349 912.67 \$, certificat de crédit no. 11-09-0882 préparé par Mme Brigitte Harvey, directrice générale. L'acceptation des comptes du mois est proposée par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et adoptée à l'unanimité.

NO. 9584-09-11

OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES

Il est proposé par madame la conseillère Noëlla Dufour, appuyée par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que la Ville de Clermont accorde les aides financières suivantes :

- Journée Terry Fox 50,00 \$
Marche du 18 septembre 2011
- Société de la Sclérose Latérale Amyotrophique du Québec 50,00 \$
Marche du 11 septembre 2011
- Diabète Charlevoix 50,00 \$
Aide financière pour brunch bénéfice du 18 septembre

QUE la présente résolution soit adressée à M. Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Qc G5A 1M4.

NO. 9585-09-11

DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Réal Asselin et dûment résolu que la Ville de Clermont accepte les délégations et représentations suivantes :

- Maison de la Famille de Charlevoix 70 \$
Tournoi de golf 18 septembre 2011 (une personne)
- Tournoi de golf de la Sûreté du Québec de la MRC de Charlevoix-Est 90 \$
Une personne

QUE la présente résolution soit adressée à M. Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Qc G5A 1M4.

NO. 9586-09-11

SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES 2011

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay, appuyé par madame la conseillère Noëlla Dufour et dûment résolu que tel que décrété par le Ministère de la sécurité publique, que la semaine du 9 au 15 octobre 2011 soit déclarée « **SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES 2011** » **sous le thème « Notre plan d'évacuation, on l'a fait »** et que tous les citoyens soient invités à changer la pile de l'avertisseur de fumée pour qu'il soit toujours en état de fonctionner.

NO. 9587-09-11

RAPPORT SUR LES INDICATEURS DE GESTION 2010

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que la Ville de Clermont accepte le rapport sur les indicateurs de gestion 2010 présenté par madame Brigitte Harvey, directrice générale.

QUE la présente résolution soit adressée au Ministère des affaires municipales et des régions, service de l'information financière et de la vérification, 10 Pierre-Olivier-Chauveau, 1^{er} étage, Québec, G1R 4J3.

NO. 9588-09-11

PERMIS D'ALCOOL / TOURNOI DE CURLING CHALLENGE CASINO

Il est proposé par madame la conseillère Noëlla Dufour, appuyée par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que la Ville de Clermont appuie le Club de Curling Nairn Inc. dans ses démarches afin d'obtenir de la régie des permis d'alcool, des courses et des jeux un permis pour la vente de boissons alcoolisées lors du tournoi de curling "Challenge Casino " qui se tiendra du 23 au 27 novembre 2011, à l'aréna de Clermont, située au 31 rue Larouche.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Bruno Turcotte, 15 rue Bellevue, Clermont (Qc) G4A 1H8.

NO. 9589-09-11

OCTROI DE LA SOUMISSION – FOURNITURE D'ACCESSOIRES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT POUR LA CONSTRUCTION DE LA RUE « E »

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a procédé à un appel d'offres public afin d'obtenir des prix pour la fourniture d'accessoires d'aqueduc et d'égout pour les travaux de construction de la rue « E »;

CONSIDÉRANT QUE le 24 août 2011, M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint a procédé à l'ouverture des soumissions reçues ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus avantageuse s'est avérée celle provenant de la compagnie Distribution Brunet Inc.;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que la Ville de Clermont accepte la soumission de la compagnie Distribution Brunet Inc. pour un montant de 34 973,51 \$ incluant les taxes;

La Ville de Clermont tient à remercier les soumissionnaires.

QUE la présente résolution soit adressée à Distribution Brunet Inc., 777 rue Perreault, bureau 100, Lévis, Qc, G6W 7Z9, à Emco Corporation, 380 rue Morse, Québec, Qc, G1N 4L4, à Produits BCM Ltée, 340 Émile Couture, Chicoutimi, Qc, G7H 8B6, à Réal Huot Inc. 2640 rue Dalton, Parc Colbert, Sainte-Foy, Qc, G1P 3S4 ainsi qu'à Wolseley Canada Inc., 1075, des Basses Terres, Québec, Qc, G2K 2L1.

NO. 9590-09-11

OCTROI DE LA SOUMISSION – FOURNITURE DE PRODUITS DE BÉTON POUR LA CONSTRUCTION DE LA RUE « E »

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a procédé à un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des prix pour la fourniture de produits de béton pour les travaux de construction de la rue « E »;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 12 SEPTEMBRE 2011

CONSIDÉRANT QUE le 24 août 2011, M. Daniel Desmarceaux, directeur général adjoint a procédé à l'ouverture des soumissions reçues ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus avantageuse s'est avérée celle provenant de la compagnie Industries de Ciment La Guadeloupe;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon, appuyé par madame la conseillère Noëlla Dufour et dûment résolu que la Ville de Clermont accepte la soumission de la compagnie Industries de Ciment la Guadeloupe pour un montant de 7 075,88 \$ incluant les taxes;

La Ville de Clermont tient à remercier les soumissionnaires.

QUE la présente résolution soit adressée à madame Marie-Andrée Gilbert, Industries de Ciment la Guadeloupe, 238 14^{ième} avenue, C.P. 340, La Guadeloupe, Qc, G0M 1G0, à M. Mario Villeneuve, Fortier 2000 Ltée, 146 rue Commerciale, Saint-Henri-de-Lévis, Qc, G0R 3E0 ainsi qu'à M. Alain Croisetière, Béton Provincial Ltée, C.P. 87041, Succ. Charlesbourg, Québec, G1G 5E1.

NO. 9591-09-11

OCTROI DE LA SOUMISSION – FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES POUR LA CONSTRUCTION DE LA RUE « E »

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a procédé à un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des prix pour la fourniture des matériaux granulaires requis pour les travaux de construction de la rue « E »;

CONSIDÉRANT QUE le 25 août 2011, Mme Brigitte Harvey, directrice générale a procédé à l'ouverture des soumissions reçues ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus avantageuse s'est avérée celle provenant de la compagnie Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc.;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay et dûment résolu que la Ville de Clermont accepte la soumission de la compagnie Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc. pour un montant de 51 995,37\$ incluant les taxes;

La Ville de Clermont tient à remercier les soumissionnaires.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Jocelyn Harvey, Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc., 2480 Boul. de Comporté, La Malbaie, Québec G5A 1N3, à M. Yves Harvey, Fernand Harvey & Fils Inc., 79 chemin de la Vallée, La Malbaie, Qc, G5A 1E6, ainsi qu'à monsieur Bernard Harvey, Aurel Harvey & Fils Inc., 536 Chemin de la Vallée, La Malbaie, Qc G5A 1C5.

NO. 9592-09-11

OCTROI DE LA SOUMISSION – FOURNITURE DE LA MACHINERIE POUR LA CONSTRUCTION DE LA RUE « E »

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a procédé à un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des prix pour la fourniture de la machinerie requise pour les travaux de construction de la rue « E »;

CONSIDÉRANT QUE le 25 août 2010, Mme Brigitte Harvey, directrice générale a procédé à l'ouverture des soumissions reçues ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus avantageuse s'est avérée celle provenant de la compagnie Simon Thvierge & Fils Inc.;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 12 SEPTEMBRE 2011

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Rémy Guay, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que la Ville de Clermont accepte la soumission de la compagnie Simon Thivierge & Fils Inc. pour un montant de 81 388,02 \$ incluant les taxes;

La Ville de Clermont tient à remercier les soumissionnaires.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Bernard Harvey, Aurel Harvey & Fils Inc., 536 Chemin de la Vallée, La Malbaie, Qc G5A 1C5, à monsieur Jocelyn Harvey, Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc., 2480 Boul. de Comporté, La Malbaie, Québec G5A 1N3 ainsi qu'à M. André Thivierge, Simon Thivierge & Fils Inc., 83 rue Principale, St-Aimé-des-Lacs (Québec) G0T 1S0.

NO. 9593-09-11

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO. VC-423-11

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier son *Règlement de zonage*;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Clermont et de ses contribuables de procéder à la modification de la grille de spécification des zones 38-H, 78-H et 84-H du Règlement de zonage numéro VC-356-90;

ATTENDU QU'un avis de présentation a été régulièrement donné par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay à la séance de ce conseil tenue le 29 août 2011;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a tenu une assemblée de consultation le lundi 29 août 2011 à 18 h 30;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du second projet de règlement No PR-VC-423-11 au moins deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Éric Maltais et dûment résolu que ce Conseil adopte le second projet de règlement numéro VC-423-11 modifiant la grille de spécification des zones 38-H, 78-H et 84-H du Règlement de zonage numéro VC-356-90 de la Ville de Clermont.

NO. 9594-09-11

PERMIS DE VOIRIE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a présenté au ministère des transports du Québec une demande de permis de voirie en vue d'effectuer des travaux de remplacement de la conduite sur une parcelle de la route 138;

ATTENDU QUE le ministère des transports a émis le permis d'intervention no. 7106-51-15035-10031 en vue d'autoriser les travaux précités;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont s'engage à respecter les conditions spécifiées au permis;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que monsieur Daniel Desmarceaux, ingénieur et directeur des travaux publics ou en son absence madame Brigitte Harvey, directrice générale soit autorisée à signer tous les documents requis à cet effet.

QUE la présente résolution soit adressée à madame Geneviève Bilodeau, Ministère des transports du Québec, 628 chemin du Golf, La Malbaie, Qc G5A 1E7.

NO. 9595-09-11

APPUI DEMANDÉ PAR LA FQM – PROJET DE LOI 14

ATTENDU QUE, le 12 mai dernier, M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, lequel fait suite au projet de loi n° 79 dont l'étude a été interrompue l'automne dernier afin de procéder à des modifications;

ATTENDU QUE les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et à l'absence des redevances au niveau local;

ATTENDU QUE le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération Québécoise des Municipalités sans pour autant abolir la présence du développement minier sur l'aménagement du territoire

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté son mémoire en Commission parlementaire sur l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, le 23 août dernier ;

ATTENDU QUE dans son mémoire, la Fédération Québécoise des Municipalités demande notamment au gouvernement du Québec :

- de retirer l'article 327 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme;
- de respecter l'autonomie municipale et de donner la latitude et la souplesse dans la mécanique d'identification des zones à restreindre ou à interdire, notamment les parcs nationaux ou régionaux pour éviter les conflits avec d'autres utilisations du territoire municipal non urbanisé;
- que la MRC où le titre minier est circonscrit siège d'office au sein du comité de suivi de toute nouvelle mine sur son territoire;
- qu'il s'assure d'obtenir le maximum de redevances sur l'exploration et l'exploitation des substances minérales grâce à la mise en place d'un régime basé sur les cinq grands principes qu'elle propose, à l'image du modèle déjà établi dans le cadre de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités 2007-2013, ajusté en fonction des particularités de la filière;
- qu'un chantier de travail particulier soit dès maintenant mis en place afin de convenir du modèle de redevances approprié qui devrait être inclus dans la Loi sur les mines;
- d'inclure une disposition dans la Loi sur les mines qui donnerait la possibilité au ministre d'exiger que le traitement de la matière première se fasse au Québec, lors de la conclusion d'un bail minier;
- de développer une stratégie permettant l'émergence de filières de transformation et la production de produits à valeur ajoutée provenant des substances minérales au Québec.

ATTENDU QUE lors de la réunion du conseil d'administration du 25 août dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération Québécoise des Municipalités sur ces enjeux;

Il est proposé par : Monsieur le Conseiller Jean-Marc Tremblay

Et appuyé par : Monsieur le Conseiller Luc Cauchon

D'APPUYER les revendications de la Fédération Québécoise des Municipalités concernant le projet de loi n° 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 12 SEPTEMBRE 2011

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, à Mme Martine Ouellette, députée de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, à M. Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement du territoire, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Amir Khadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et à M. Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités.

NO. 9596-09-11
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin et dûment résolu que l'assemblée soit levée à 20 h 25.

Jean-Pierre Gagnon
Maire

Brigitte Harvey
Directrice générale